

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE 51140 BRANSCOURT
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 2023/10
PERMISSION DE VOIRIE
POUR LA MANIFESTATION « FETE DU VILLAGE ET DE LA MUSIQUE »

Le Maire de BRANSCOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-6,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2,

Vu le code pénal, et notamment ses articles

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande par laquelle Monsieur Fabien LOBJOIT, secrétaire du Comité des fêtes de Branscourt, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, le samedi 17 juin 2023 pour la manifestation intitulée « Fête di village et de la Musique »,

Considérant l'objet de la demande,

ARRETE

Article 1er : Le Comité des Fêtes de Branscourt est autorisé à occuper le domaine public, pour la manifestation « Fête du village et de la Musique » le samedi 17 juin 2023 de 19h00 à 03h00 :

- Place de la Mairie.

Article 2 : Le pétitionnaire sera responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation.

Article 3 : Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de BRANSCOURT, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la MARNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à BRANSCOURT, le 05 Juin 2023

Le Maire,
Pierre LHOTTE

